

Musées de la Citadelle - Projet d'exposition temporaire d'ethnographie africaine - Demandes de subventions à la DRAC et à la Région de Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Suite à la publication en 2007 du travail d'étude et de recherche sur la collection d'ethnographie de Côte d'Ivoire, le service des musées de la Citadelle présentera au public cette importante collection extra-européenne dans le cadre d'une exposition temporaire de 5 mois au cours de la **période estivale 2009**.

La collection est essentiellement constituée de sculptures traditionnelles, instruments de musiques, statuettes et masques de danses rituels réalisés dans les années 1940 et 1950 par les populations du centre et de l'ouest de la Côte d'Ivoire.

L'exposition temporaire abordera l'aspect historique et ethnographique de la collection, sans oublier l'utilisation de ces objets dans leurs contextes originaux (spirituels, sociaux...). Enfin, cette exposition abordera certains aspects des rites et croyances actuelles de ce pays tout juste sorti d'une période de crise profonde.

La scénographie de l'exposition proposera aux visiteurs 4 grandes étapes sur un espace d'environ 200 m² :

- 1) L'origine des collections, l'histoire des collecteurs, la période coloniale XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, puis le début de l'indépendance et de l'économie touristique autour des objets d'art traditionnels.
- 2) La matière et l'art employés pour réaliser ces objets à vocation rituelle.
- 3) La dimension spirituelle et sociale des masques des populations Baoulés, Dan, Wé, Gouro.
- 4) Les statuettes, objets d'art sacré et objets du marché de l'art. La Côte d'Ivoire d'aujourd'hui entre tradition et modernité.

La place de cette exposition temporaire, installée au 3^{ème} niveau du Musée Comtois a toute sa raison d'être ; elle sera située à proximité des expositions permanentes sur les croyances populaires et sur les marionnettes traditionnelles régionales.

Financement :

Le coût global de l'opération s'élève à 100 000 €.

Son plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Ville de Besançon	60 000 €
- DRAC	20 000 €
- Région Franche-Comté	20 000 €

En conséquence le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,

- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et une subvention de 20 000 € auprès de la Région de Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis, et à signer les conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.